



JUILLET
2023

BULLETIN MUNICIPAL

Commune de
Sainte-Montaine

Edito du Maire

Chères Montainaises, chers Montainais,

Je tiens d'abord à vous faire part de l'émotion ressentie quand le lundi 3 juillet, suivant l'appel du Président de l'Association des Maires de France, vous étiez une quarantaine, à midi devant la mairie, présents pour soutenir la démocratie et montrer votre attachement aux valeurs républicaines ; votre mobilisation m'a beaucoup ému et est un encouragement de plus à faire mieux encore pour la commune.

Le premier semestre a été bien chargé mais s'est terminé par un pèlerinage retrouvé dans sa forme traditionnelle avec une église réouverte et comble.

Tradition religieuse et valeurs républicaines sont compatibles, s'il en fallait une preuve.

Rappelons le succès des animations du musée et le retour en force du comité des fêtes. Leurs dynamismes sont remarquables.

Ce bulletin ne veut pas être complet, il est plutôt centré sur l'actualité, la sécurité mais vous y trouverez aussi les grandes lignes de réalisations en cours et certains projets à venir.

Passez une belle fin d'été.

Jean-Yves DEBARRE.





L'inventaire de biodiversité communale (IBC)

Comme son nom l'indique, c'est un inventaire et il fait le recueil des espèces animales et des plantes présentes sur la commune mais pas seulement : l'équipe de professionnels qui effectue ce travail (Sologne Nature Environnement SNE, siège à Romorantin) nous proposera des animations étalées sur deux années (sorties natures, ateliers, conférences) qui nous feront connaître et aimer encore plus notre belle Sologne.

Le financement de cette action est permis grâce à une subvention de 80% de la région Centre augmentée de 10% par l'entreprise elle-même : ainsi le reste à charge pour la commune est acceptable.

La mise en route a débuté ce printemps avec la constitution d'un Comité de Pilotage (COFIL), dirigé par le Maire et qui comprend :

- Nos deux employés communaux en charge des espaces verts et du fleurissement (Céline et Philippe)
- Cinq membres à ce jour, après démission d'un sixième :
 - Etienne et Bertrand, pour la faune essentiellement
 - Annick, Monique et Christiane, sensibilisées à la flore.

En concertation, le COFIL a permis de délimiter cinq zones sur les espaces communaux, indiquées par des panneaux où le fauchage est limité ou inexistant.

Parallèlement, l'inventaire pouvait s'étendre à deux propriétés privées :

- un appel a été lancé à tous les propriétaires et cinq candidats potentiels ont répondu
- la nécessité d'être présent sur site au moment des visites a limité finalement deux zones (une sur la Rozelle et une proche de la Nère).

Les passages des techniciens sont en cours.

En Octobre, première réunion publique-conférence au centre Socio-Culturel : les membres de SNE se présenteront avec leurs premiers travaux mais surtout ils donneront des précisions sur les sorties, ateliers et animations à venir.

Probablement nous grouperons le même jour la labellisation des Trognons du chemin des Clergeries avec l'Association ARBRES.

Merci de votre compréhension sur les changements de gestion de certains espaces verts mais les « mauvaises herbes » n'ont peut-être parfois de mauvais que ce mot qui les désigne... condamner sans connaître est parfois dommage.



Grand'Maison

Le village-vacances a changé de propriétaire et a réouvert en s'appelant maintenant « Village Vacances de Sainte-Montaine ».

Il appartient au Comité des Œuvres Sociales de la Métropole d'Amiens mais son activité reste la même qu'auparavant Sa directrice Mme POLO est secondée à l'accueil par Christine AGENCY, ancienne montainaise.

Plusieurs employés sont revenus sur leur ancien lieu de travail.

L'activité démarre doucement avec une restauration ouverte à tous, de qualité et à un prix très raisonnable, des soirées à thèmes, ...

Nous espérons qu'ils trouvent rapidement une activité maximale en hébergement qui bénéficiera à toute la région.

L'équipe de Grand Maison est dynamique et motivée, continuons de les soutenir.



Chemin de la Belle-Fontaine

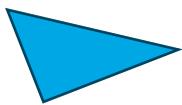
Au vu des dégradations répétées (porte du lavoir cassée), des vols renouvelés de plantes, des baignades régulières dans le bassin y compris d'animaux, des feux de camps, des excréments canins (et plus) trouvés en amont du captage d'eau potable, il a été décidé de limiter l'accès à la Belle Fontaine par l'installation d'une barrière en bois amovible à 200m en amont du portail actuel, empêchant l'accès aux voitures (sauf pompiers-services techniques et propriétaire riverain).

Nous sommes bien conscients du désagrément causé auprès des citoyens qui respectent depuis toujours ce site mais ces attitudes indécentes récurrentes envers notre patrimoine historique et religieux ne sont plus acceptables.

Les puiseurs d'eau seront peut-être mécontents mais ils pourront s'adapter (Caddy,...) ; de même, l'accès en fauteuil sera possible (la bande bitumée permet un roulage).

La limitation de l'accès automobile n'empêchera pas tout, c'est évident, mais pourra limiter au moins le transport de matériaux.

Notre site emblématique communal et lieu de pèlerinage à la Sainte Patronne de la Sologne doit être respecté. Il mérite bien que l'on marche un peu pour y accéder, notre santé n'en sera que meilleure.



La gymnastique à Sainte-Montaine

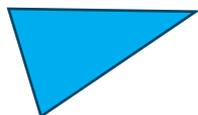
Depuis Mars la gymnastique est à l'honneur à sainte-Montaine

Afin de promouvoir le bien vieillir et le maintien de l'autonomie, des activités physiques faisant travailler l'équilibre et prévenant ainsi les chutes ont lieu tous les mercredis à 13h30 au Centre Socio Culturel. Cette action est soutenue par le Conseil Départemental, l'Assurance Retraite de la Sécurité Sociale et la Mutualité Sociale Agricole ; de ce fait, le coût pour chaque participant se réduit au simple frais d'inscription (18€ pour l'année).

D'autres activités pourront succéder à ces séances de gymnastique ; nous y travaillons pour 2024 toujours dans le but de maintenir l'autonomie et ainsi rester à domicile le plus longtemps possible. Mémoire, sommeil...le choix des sujets à travailler se fera par concertation dans le groupe actuel des vingt et une participantes.

Les hommes peuvent se joindre au groupe, ils sont tout autant concernés par le risque de dépendance.

Bravo à ce groupe de Montainaises qui se réunissent dans la bonne humeur et la convivialité.



La Gendarmerie à Sainte-Montaine

Nos militaires sont présents sur le territoire communal : ils sont personnalisés par

- L'adjudant MARTINEAU Noël
- Le Gendarme BEAUVAIS Ludivine

qui nous sont affectés particulièrement (ils étaient invités et présents à l'inauguration de notre église).

Le décompte de leurs heures passées sur la commune en 2022 est de l'ordre de 200 h soit à peu près ½ h par jour en moyenne.

Ils nous encouragent à signaler au plus vite tout véhicule suspect en composant le 17 ; un appel rapide permet l'interpellation en flagrant délit.

« il vaut mieux appeler pour rien, personne ne vous en voudra », cela a été entendu.

Merci pour leur engagement au quotidien à nous protéger.

Les Incendies

Des panneaux préventifs viennent d'être installés par les services départementaux sur toutes nos routes. Merci au Conseil Départemental.

A la demande de Monsieur le Préfet, un référent incendie a dû être nommé au sein du Conseil Municipal, Bertrand CASSÉ a ainsi été désigné pour sa connaissance à la fois de la forêt solognote et de notre territoire communal.

Notre Plan Communal de Sauvegarde pour la commune, c'est-à-dire les différentes conduites à tenir en cas de sinistres (incendie en particulier), a été transmis en préfecture : chaque conseiller et/ou employé sait quoi faire au cas où...

Pour rappel, les chemins communaux sont interdits aux véhicules à moteur (sauf accès riverains et travaux autorisés) à fortiori pendant les périodes de sécheresse avec le risque d'incendie.

L'été dernier, en pleine chaleur d'août, j'ai dissuadé un jeune motard sportif qui partait vers la Rozelle et ses sapinières...

A savoir également :

- En cas d'incendie de forêt, les pompiers ne passent pas les grillages pour ne pas risquer la vie d'un sapeur pouvant être coincé au retour.
- Les priorités en cas d'incendie :
 - 1) la vie humaine
 - 2) les animaux
 - 3) les habitations
 - 4) la forêt

Merci aux pompiers pour leur engagement au quotidien à nous secourir.

Nouveau site

**Facile à consulter et
pratique à utiliser**

<https://www.saintemontaine.fr>

